Apparition du soleil dans les armes et sur les monnaies genevoises

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **20 (1915)**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

et de la fermeture du trésor, dérive du symbole de l'antiquité ? Absolument pas, attendu que ce n'est pas en faveur des divinités solaires et cosmiques de l'antiquité que la clef a été inventée, mais que l'acte d'ouvrir et de fermer par son moyen leur était à coup sûr bien antérieur. C'est également pour le même motif que les clefs de saint Pierre n'ont aucune filiation avec les clefs solaires et cosmiques auxquelles les fait remonter M. W. Deonna.

Lorsque les artistes du IVe siècle ont représenté l'apôtre Pierre recevant les clefs des mains de Jésus [1], ils ont voulu traduire d'une manière graphique la parole adressée par celui-ci à son disciple : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux* [2].

Les chrétiens des premiers siècles représentaient déjà par la peinture la promesse de Jésus faite à Pierre. Quoi de surprenant dès lors que les clefs de saint Pierre aient passé dans les armes du pape et dans celles de tant de dignitaires de l'Église.

Le symbolisme chrétien de la clef, ou des clefs, est né de la parole de Jésus, et point n'est besoin de remonter à Kronos pour l'expliquer.

V. Apparition du soleil dans les armes et sur les monnaies genevoises.

Après avoir cherché à démontrer que la croix, symbole chrétien, s'est substituée à la croix, symbole solaire, M. W. Deonna pose la question suivante : *Pourquoi le disque radié a-t-il remplacé la croix qui s'était maintenue pendant des siècles (sur les monnaies genevoises)* [3] ? Plusieurs raisons, suivant lui, expliquent cette substitution :

[1] Martigny. *Dictionnaire, op. cit.*, p. 156.
[2] Math. XVI, 19.
[3] W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 107.

1. « La croix, parce que symbole du soleil, a été dans « l'antiquité associée à des signes célestes, croissants, « disques, rosaces. Mais le christianisme, héritant de « tout l'ancien répertoire, lui donne un sens nouveau, « toutefois étroitement apparenté, celui de la luminosité « de la croix chrétienne. Ainsi se maintiennent avec « tant de persistance tous les vieux motifs solaires de « jadis, dans le monnayage du moyen âge, où l'on voit « parfois d'un côté le disque rayonnant, de l'autre la « croix son égale, comme on les apercevra plus tard « sur les monnaies genevoises. Union plus étroite « encore, quand la croix se fusionne au soleil, pour lancer « elle-même des rayons et des flammes, comme c'est le « cas, avant le monnayage genevois, dans l'ornemen- « tation barbare, ou dans les monnaies du moyen âge. « Quand bien même le sens primitif de la croix solaire « devenue chrétienne se serait perdu, *l'image du disque « radié, qui lui avait toujours été associée, devait natu- « rellement se présenter à l'esprit* de ceux qui voulaient « la remplacer par un autre symbole. »

2. « A cela s'ajoutait *l'identification toujours persistante « de Jésus au soleil* qui, les textes l'affirment, n'a pas « été sans influence sur le changement de la croix en « soleil. »

3. « Peut-être faut-il tenir compte aussi d'un sentiment « de *réaction religieuse* contre la croix, considérée à la « Réforme comme « reste de l'idolâtrie papistique », « dont il fallait se délivrer, et de *réaction politique* contre « la maison de Savoie, l'éternelle ennemie, dont la croix « était l'emblème. »

4. « Enfin les vagues *traditions,* dont les auteurs du « XVIe siècle conservent le souvenir, affirmaient qu'il fut « un temps où Genève adorait le soleil. Elles aussi ont « pu avoir quelque action. »

Avant d'examiner les quatre réponses que donne M. W. Deonna à la question posée : *Pourquoi le disque*

radié a-t-il remplacé la croix qui s'était maintenue pendant des siècles (sur les monnaies genevoises), il faut constater que cette question ne correspond pas à la réalité des faits.

En 1535, lors de l'émancipation politique et religieuse de Genève, il ne s'agissait pas de remplacer la croix des monnaies épiscopales genevoises par un autre symbole, attendu que ces monnaies avaient disparu de la circulation, n'ayant pas été frappées depuis deux siècles environ. Les types monétaires à créer par la jeune république se trouvaient donc nouveaux et sans attache avec le passé. Or l'on constate que les quarts, les trois-quarts, les sols, les six-quarts, les six-sols, les demi-testons et les testons, toutes monnaies et espèces genevoises frappées dès et après 1535, portent une croix. Seuls, les deux-quarts, les thalers, les écus-d'or et les écus-pistolets ont porté d'emblée le trigramme IHS radié. Il ne faut donc pas dire que le soleil s'est substitué à la croix, mais seulement que quelques monnaies et espèces nouvelles ont été frappées avec le soleil, la croix subsistant sur le plus grand nombre, ce qui a une tout autre signification.

Ainsi tombe la réponse n° 3, relative à la réaction religieuse et politique qui se serait produite après la Réforme contre la croix des monnaies, ainsi que la réponse n° 1, puisqu'il ne n'agissait pas de remplacer la croix par le soleil.

En outre, je doute fort que les vagues traditions préhistoriques que l'on conservait à Genève, au début du XVIe siècle, aient eu une action quelconque sur les décisions du Conseil en matière héraldique. Seule la réponse n° 2 tendrait à s'approcher de la vérité, sans cependant donner la clef du problème.

En cherchant à faire fusionner la croix, symbole chrétien, avec celle de l'ancien culte solaire, M. W. Deonna a eu comme but de montrer que la croix des monnaies

ayant la même valeur graphique que le soleil, il est dès lors naturel que le soleil, à un moment donné, se soit substitué à la croix. Nous venons de voir que tel n'a pas été le cas en ce qui concerne les monnaies de Genève. Pour ce qui est des autres monnaies, je désire poser à mon honorable contradicteur la question suivante :

« Après M. Joseph Déchelette et d'autres archéologues, « vous nous avez dit, et je l'admets volontiers, qu'aux « temps préhistoriques le soleil se trouvait adoré dans « toute l'étendue de l'Europe. Les localités qui ont « frappé monnaie depuis lors ont donc toutes, dans un « lointain passé, participé à ce culte antique, si bien que « la croix de leurs monnaies, équivalant selon vous au « soleil, aura dû, un peu plus tôt, un peu plus tard, « faire place au soleil, comme vous estimiez que cela « s'était produit à Genève. Veuillez nous dire combien, « parmi ces milliers d'ateliers monétaires connus, on « en compte, sur les monnaies desquels se soit accom- « plie cette substitution ? »

La réponse est vite donnée, on n'en connaît aucun. Dès lors, il faut bien admettre que si, à Genève, le soleil est apparu au XVIe siècle sur les monnaies, cela tient à d'autres causes qu'à la soi-disant équivalence graphique du soleil à la croix.

Tout en rendant hommage au talent de M. W. Deonna, à sa grande lecture et aux efforts méritoires qu'il a faits pour nous convaincre, on doit reconnaître qu'il n'y a guère réussi, et qu'après comme avant la publication de son mémoire, subsiste encore la question qu'il posait au début : « D'où vient le soleil qui apparaît au XVIe siècle « dans les armes de Genève ? »

A mon tour, je vais essayer d'y répondre, mais en modifiant cette question comme suit : « D'où vient le « trigramme IHS radié figurant au XVIe siècle sur les « monnaies et dans les armes de Genève ? »